

## PROCES VERBAL

**Conseil Communautaire du mardi 28 juillet 2020**

**Au centre culturel de Langeac**

Nombre de conseillers communautaires : 72 + 7 pouvoirs

Date de convocation : 21 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 28 juillet à 19h00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier s'est réuni à Langeac sous la Présidence de Monsieur Gérard BEAUD, pour la tenue d'une session ordinaire.

**Présents :** Mmes Lydie BERTONI, Nathalie BOUDOUL, Séverine EYNARD, Sandrine ROUX, Marie-Christine DELABRE, Gisèle RASPAIL, Nathalie VIZADE, Florence BELLUT, Gisèle RASPAIL, Marie-Andrée PERREY, Anne-Lise JAMON, Claudine POTIN, Annie BOULARAND, Caroline SAHUC, Chantal FARIGOULE, Martine PAYS, Magalie MISSONNIER, Karine CROS, Sylvie MICHEL, Agnès JEAN, Pascale NOËL, Madeleine ROMEUF, Laurence CUBIZOLLES, Nathalie RAMBOURDIN, et Michèle MALFANT, MM. Jean-Louis PORTAL, Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER, Didier HANSMETZGER, Jacky DELIVERT, Alain CHATEAUNEUF, Philippe MONPLOT, Lionel PAGES, Pascal BISCARRAT, Maurice LAC, Bernard VISSAC, Michel BECKERT, Alain BESSON, Norbert BERNARD, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry ASTRUC, Claude GINHAC, Jean-François BLANC, Gérard BEAUD, Gérard GOUDARD, Christian NICOUX, Mathieu FLANDIN, Franck NOEL-BARON, Christian DAUPHIN, Philippe MOLHERAT, Paul TORRENT, Loïc TRONCHERE, Jean-Claude BAGES, Nicolas VIGIER, Gérard BELIN, Jean-Michel ALLIGNON, André DORIER, Jean Michel DURAND, Hervé ROMAGON, Alain GARNIER, Jean-Jacques LUDON, Alain FOUILLIT, Denis GAILLARD, Joël PLANTIN, Gaston CHACORNAC, Jérôme SAUVANT, Gilles RUAT, Yves ATTARD, Gérard TROSSET, Jean-Marc CUBIZOLLES, et Michel AUBAZAC.

**Pouvoirs :** Mme Patricia BARLIER à Claudine POTIN, Mme Anne-Marie BRUN à Christian DAUPHIN, Mme Eliane CHANY à Philippe MOLHERAT, Mme Jessica COUDERT à Gisèle RASPAIL, M. Jean-Pierre BOUET à Franck NOEL-BARON, M. Jean-Luc BRINGER à Gérard BELIN, M. Jean-Paul FAGHEON à Didier HANSMETZGER.

**Absents Excusés :** Mme Julia AULANIER-FREMONT, MM. Robert BESSE, Michel BRUN, Ludovic LEYDIER, Jacques MOUNIER et Serge ROCHER.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Christine DELABRE

**2020-04-01 : Validation du PV du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020**

### **Rapporteur : M Le Président**

*1 - Installation du nouveau conseil Communautaire des Rives du Haut-Allier*

*2 - Élection du président :* M. Gérard BEAUD est élu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour.

*3 - Validation du PV de la séance du conseil communautaire du 12 juin 2020 :* adoptée à 61 pour, 23 abstentions (Alain CHATEAUNEUF, Mikaël VACHER, Michel BECKERT, Bernard CUBIZOLLES, Joseph VISSAC, Christophe BRUGEROLLE, Thierry GRIMALDI, Gisèle RASPAIL, Anne-Lise JAMON, Gérard GOUDARD et son pouvoir Jacques MOUNIER, Claudine POTIN, Christian NICOUX, Annie BOULARAND, Mathieu FLANDIN, Caroline SAHUC, Patricia BARLIER, Julia AULANIER-FREMONT, Jean-Pierre BOUET, Anne-Marie BRUN, Sylvie MICHEL, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Franck NOEL-BARON).

*4 - Détermination du nombre de vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau :* Le nombre de vice-présidents est fixé à 12 et les autres membres du bureau à 2. Adoptée à 80 pour et 5 abstentions (Thierry GRIMALDI, Alain FOUILLIT, Yves ATTARD, Jean-Marc CUBIZOLLES, Robert BESSE).

5 - *Élection des Vice-présidents* : Marie-Christine DELABRE est proclamée 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Jean-Louis PORTAL est proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président, Jessica COUDERT est proclamée 3<sup>ème</sup> vice-présidente, Gaston CHACORNAC est proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président, Nathalie RAMBOURDIN est proclamée 5<sup>ème</sup> vice-présidente, Jean-Michel DURAND est proclamé 6<sup>ème</sup> vice-président, Florence BELLUT est proclamée 7<sup>ème</sup> vice-présidente, Philippe MOLHERAT est proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président, Gisèle RASPAIL est proclamée 9<sup>ème</sup> vice-présidente, Gérard BELIN est proclamé 10<sup>ème</sup> vice-président, Jacky DELIVERT est proclamé 11<sup>ème</sup> vice-président et Claude GINHAC est proclamé 12<sup>ème</sup> vice-président.

6- *Élection des autres membres du bureau* Sylvie MICHEL est proclamée 1<sup>er</sup> membre du bureau, Nathalie VIZADE est proclamée 2<sup>ème</sup> membre du bureau.

Départ de M. Alain FOUILLIT

7- *Indemnités de fonction du Président* : L'indemnité du Président est fixée à 48.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Adoptée à 65 pour, 11 abstentions (Alain TAVENARD-DEPHIX, Roland GALTIER, Raymond FRAISSE, Julia AULANIER-FREMONT, Serge ROCHER, Jean-Pierre BOUET, Eliane CHANY, Gilles RUAT, Alain CUSSAC, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 8 contre (Nathalie BOUDOUL, Sandrine ROUX, Franck NOEL-BARON, Chantal FARIGOULE, Alain GARNIER, Agnès JEAN, Ludovic LEYDIER et Nicolas LAURENT).

8- *Indemnités de fonction des Vice-Présidents* : l'indemnité de Vice-Président est fixée à 20.63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Adoptée à 63 pour, 12 abstentions (Gisèle RASPAIL (La Besseyre St Mary), Marie-Andrée PERREY, Jean-Pierre BOUET, Agnès JEAN, Julia AULANIER-FREMONT, Serge ROCHER, Gilles RUAT, Nicolas LAURENT, Guy LAFOND, Robert BESSE, Yves ATTARD et Jean-Marc CUBIZOLLES) et 9 contre (Nathalie BOUDOUL, Sandrine ROUX, Pascal BISCARAT, Roland GALTIER, Franck NOEL-BARON, Raymond FRAISSE, Alain CUSSAC, Alain GARNIER et Ludovic LEYDIER).

9 - *Lecture par le Président de la charte de l'élu local*

M le Président signale qu'une erreur a été commise sur le PV à la délibération 2020-03-05 il faut lire élection des membres du bureau au lieu des vice-présidents.

La délibération est adoptée à 76 Pour, 2 Contre (Karine CROS et Alain GARNIER) et 1 Abstention (Jean-Marc CUBIZOLLES).

#### **2020-04-02: Création des commissions thématiques intercommunautaires**

**Rapporteur : M Le Président**

M le Président propose de créer les 6 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- N°1 commission aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement
- N°2 commission Enfance Jeunesse et transports scolaires
- N°3 commission Santé, social et solidarités territoriales
- N°4 commission économie, développement durable et mobilités
- N°5 commission Culture, communication, sport, loisirs, tourisme
- N°6 commission Administration, finances et ressources

Pour chaque commission le Président détaille le contenu et les actions qui y sont rattachés.

Mme Nathalie BOUDOUL demande si les conseillers peuvent amener des sujets à traiter dans les commissions ?

M le Président répond oui bien sûr notamment par le biais des comités de secteurs qui devront être effectifs dès cet automne.

La délibération est adoptée à 77 Pour et 2 Abstentions (Yves ATTARD et Gilles RUAT).

#### **2020-04-03 Objet : Composition des commissions thématiques intercommunales**

**Rapporteur : M Le Président**

Le Président propose aux conseillers communautaires de procéder à la désignation des membres qui souhaitent siéger dans les commissions thématiques. Il propose que le nombre de conseillers communautaires de chaque commission soit limité à 20 personnes + 2 Vice-présidents. Les commissions sont ouvertes, sur autorisation du Président, aux conseillers

municipaux dans la limite de 5 conseillers portant le nombre maximum de conseillers à 27 par commission. Chaque conseiller communautaire pourra figurer au plus dans 2 commissions.

Chaque commission sera suivie et pilotée par deux Vice-Présidents. Ils pourront sur leur propre initiative créer un comité technique ouvert à des conseillers communautaires non membres de la commission, à des conseillers municipaux des communes membres et à des personnes de la société civile. Ces comités techniques traiteront de sujets en lien avec les commissions thématiques et apporteront des éclairages et des données techniques utiles à la commission. Ces comités techniques auront un avis consultatif leur constitution sera soumise à l'approbation du Président. Leur mode de fonctionnement sera repris dans le règlement intérieur de la Communauté de Communes.

### **N°1 Commission aménagements, travaux, déchets, GEMAPI, eau et assainissement**

#### **Vice-Présidents :**

- Claude GINHAC,
- Gérard BELIN

#### **Membres :**

- René SOULIER,
- Didier HANSMETZGER,
- Joseph VISSAC,
- Christophe BRUGEROLLE,
- Christian NICOUX,
- Franck NOEL-BARON,
- Chantal FARIGOULE,
- Raymond FRAISSE,
- Paul TORRENT,
- Loïc TRONCHERE,
- Jean-Claude BAGES,
- Jean-Paul FAGHEON,
- Alain FOULLIT,
- Denis GAILLARD,
- Joël PLANTIN,
- Madeleine ROMEUF,
- Yves ATTARD,
- Michel AUBAZAC,
- Michèle MALFANT.

### **N°2 Commission Enfance Jeunesse et transports scolaires**

#### **Vice-Présidents :**

- Jessica COUDERT
- Gisèle RASPAIL (la Besseyre St Mary)

#### **Membres :**

- Sandrine ROUX,
- Thierry ASTRUC,
- Nathalie VIZADE,
- Karine CROS,
- Alain GARNIER,
- Annie BOULARAND,
- Eliane CHANY,
- Hervé ROMAGON,
- Laurence CUBIZOLLES.

### **N°3 Commission Santé, social et solidarités territoriales**

#### **Vice-Présidents :**

- Nathalie RAMBOURDIN,
- Marie-Christine DELABRE

#### **Membres :**

- Nathalie BOUDOUL,
- Gisèle RASPAIL (Cronce)
- Marie-Andrée PERREY,
- Gérard GOUDARD,
- Claudine POTIN,
- Chantal FARIGOULE,
- Martine PAYS,
- Nicolas VIGIER,
- Karine CROS,
- Madeleine ROMEUF,
- Laurence CUBIZOLLES,
- Yves ATTARD

#### **N°4 Commission économie, développement durable et mobilités**

##### **Vice-Présidents :**

- Gaston CHACORNAC,
- Philippe MOLHERAT

##### **Membres :**

- Didier HANSMETZGER,
- Alain CHATEAUNEUF,
- Sandrine ROUX,
- Mickaël VACHER,
- Maurice LAC,
- Michel BECKERT,
- Alain BESSON,
- Marie-Andrée PERREY,
- Christian NICOUX,
- Jean-Claude BAGES,
- Nicolas VIGIER,
- Alain GARNIER,
- Jean-Jacques LUDON,
- Alain FOUILLIT,
- Agnès JEAN,
- Pascale NOËL,
- Jérôme SAUVANT,
- Gilles RUAT,
- Jean-Marc CUBIZOLLES.

#### **N°5 Commission Culture, communication, sport, loisirs, tourisme**

##### **Vice-Présidents :**

- Jacky DÉLIVERT,
- Florence BELLUT

##### **Membres :**

- Alain CHATEAUNEUF,
- Maurice LAC,
- Anne-Lise JAMON,
- Mathieu FLANDIN,
- Caroline SAHUC,
- Christian DAUPHIN,
- Loïc TRONCHERE,
- Gaston CHACORNAC,
- Jérôme SAUVANT,
- Gilles RUAT,
- Michel AUBAZAC.

#### **N°6 Commission Administration, finances et ressources**

##### **Vice-Présidents :**

- Jean-Louis PORTAL,
- Jean-Michel DURAND

##### **Membres :**

- Mickaël VACHER,
- Gérard GOUDARD,
- Jacques MOUNIER,
- Franck NOEL-BARON,
- Jean-Pierre BOUET,
- Philippe MOLHERAT,
- Denis GAILLARD,
- Joël PLANTIN,
- Guy LAFOND,
- Jean-Marc CUBIZOLLES

Certains conseillers demandent si les conseillers suppléants pourront remplacer les conseillers titulaires en cas d'absence dans les commissions ?

Mme Nathalie BOUDOUL souhaite savoir si les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux et qui choisit ?

M le Président répond que les conseillers suppléants pourront remplacer les titulaires absents et que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux dans la limite de 5 par commission sur autorisation du Président.

La délibération est adoptée à 78 Pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (René SOULIER).

**2020-04-04 Objet : Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

**Rapporteur : M Le Président**

Président : Gérard BEAUD

L'élection des titulaires et suppléants a lieu à bulletins secrets. Les résultats du vote sont les suivants :

Titulaires :

Thierry ASTRUC : 55 Pour, 16 contre et 8 Abstentions  
Jean-Marc CUBIZOLLES : 29 Pour, 27 contre et 23 Abstentions  
Alain GARNIER : 36 Pour, 27 contre et 16 Abstentions  
Agnès JEAN : 35 Pour, 26 contre et 18 Abstentions  
Karine CROS : 24 Pour, 33 contre et 22 Abstentions  
Philippe MOLHERAT : 56 Pour, 14 contre et 9 Abstentions  
Gérard BELIN : 60 Pour, 13 contre et 6 Abstentions  
Claude GINHAC : 54 Pour, 17 contre et 8 Abstentions  
Jacky DELIVERT : 50 Pour, 17 contre et 11 Abstentions, non votant : 1

Suppléants :

Jacques MOUNIER : 41 Pour, 16 contre et 22 Abstentions  
Christian DAUPHIN : 48 Pour, 11 contre et 20 Abstentions  
Jean-Marc CUBIZOLLES : 36 Pour, 23 contre et 19 Abstentions, non votant : 1  
Jean-Jacques LUDON : 57 Pour, 11 contre et 11 Abstentions  
Denis GAILLARD : 54 Pour, 11 contre et 13 Abstentions, non votant : 1  
Alain GARNIER : 47 Pour, 21 contre et 11 Abstentions

Sont élus :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Gérard BELIN	Jean-Jacques LUDON
Philippe MOLHERAT	Denis GAILLARD
Thierry ASTRUC	Christian DAUPHIN
Claude GINHAC	Alain GARNIER
Jacky DELIVERT	Jacques MOUNIER

La délibération est adoptée à 70 Pour, 4 Contre et 5 Abstentions.

**2020-04-05 Objet : Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

**Rapporteur : M Le Président**

M Le Président propose de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de Communes des Rives du Haut-Allier et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 75 membres. La représentativité communale est la suivante :

- Langeac : 8 membres
- Saugues et Mazeyrat d'Allier : 4 membres
- Paulhaguet et Siaugues Ste Marie : 2 membres
- Autres communes : 1 membre

La délibération est adoptée à 79 Pour.

Départ de M Yves ATTARD et Gilles RUAT  
Départ Mme Chantal FARIGOULE (pouvoir à Philippe MONTPLOT)

**Rapporteur : M Jean-Michel DURAND**

**Section de fonctionnement dépenses : 14 250 304.55 €**

- Charges à caractère général : 2 437 083 €
- Charges de personnel : 2 243 397.45 €
- Atténuations de produits : 2 724 544 €
- Dépenses imprévues : 577 656.45 €
- Virement à la section investissement : 1 792 377.12 €
- Dotation aux amortissements : 885 207.46 €
- Autres charges de gestion : 3 372 277.71 €
- Charges financières : 121 213.36 €
- Charges exceptionnelles : 96 548 €

**Section de fonctionnement recettes : 14 250 304.55 €**

- Résultat de fonctionnement reporté : 2 221 802.44 €
- Atténuation de charges : 483 400 €
- Opération d'ordre entre section : 163 848.63 €
- Produits des services : 399 639 €
- Impôts et taxes : 7 410 893.90 €
- Dotations, subventions et participations : 2 747 343.58 €
- Autres produits de gestion courante : 357 100 €
- Produits exceptionnels et reprise provisions : 466 277 €

**Section d'investissement dépenses : 6 007 081.43 €**

- Opération d'ordre et patrimoniales : 182 493.63 €
- Emprunt : 216 558.55 €
- Immobilisations incorporelles : 98 000 €
- Subventions d'équipements versées : 373 228.79 €
- Immobilisations corporelles : 1 476 736.63 €
- Immobilisation en cours : 3 329 030.83 €
- Autres immobilisations financières : 241 033 €
- Dépenses imprévues : 90 000 €

**Section d'investissement recettes : 6 007 081.43 €**

- Excédent antérieur : 867 164.48 €
- Virement de fonctionnement : 1 792 377.12 €
- Opération d'ordre et patrimoniales : 903 852.46 €
- Dotations 480 000 €
- Subventions d'investissement : 1 949 742.48 €

M Franck NOEL-BARON demande pourquoi le compte 657363 SPA passe de 38 639.52 € au CA 2019 à 364 514.47 € au BP 2020 ?

Mme Pascale NOEL demande pourquoi le compte 678 charges exceptionnelles passe de 455 017.52 € au CA 2019 à 93 548 € en 2020 et ce que recouvre le chapitre 041 opérations patrimoniales pour 300 355.74 € en 2019 ?

Le DGS explique que le compte SPA signifie services publics administratifs et que la somme inscrite au BP 2020 correspond à la somme cumulée des déficits 2020 des budgets annexes. Pour 2019 seuls les déficits constatés sur les budgets annexes soldés (le prieuré, atelier des confitures ...) ont été passés en écriture.

La différence entre les charges exceptionnelles 2019 réalisées et celles prévues en 2020 provient de la vente du produit des certificats d'économie d'énergie reversé aux communes bénéficiaires. Le chapitre 041 concerne des opérations d'ordres passées pour la cession d'actifs (prieuré).

La délibération est adoptée à 73 Pour et 3 Abstentions (Alain Chateauf, Martine Pays et Madeleine Romeuf).

**2020-04-07 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 ZA Chambaret Grand Sud**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 0 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 25.17 €

Section d'Investissement Dépenses : 20 996 €  
Section d'Investissement Recettes : 68 203.15 €

La délibération est adoptée à 73 Pour et 2 Abstentions (Gisèle Raspail et Madeleine Romeuf)

**2020-04-08 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 ZAI RN 102**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 241 033 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 241 033 €

Section d'Investissement Dépenses : 241 033 €  
Section d'Investissement Recettes : 241 033 €

La délibération est adoptée à 74 Pour, 2 Abstentions (Alain Tavenard Dephix et Madeleine Romeuf) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)

**2020-04-09 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 atelier relais carrosserie à Lavoûte-Chilhac**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 84 327.22 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 96 000 €

Section d'Investissement Dépenses : 19 393.69 €  
Section d'Investissement Recettes : 19 393.69 €

La délibération est adoptée à 72 Pour, 3 Abstentions (Franck Noël-Baron et son pouvoir Jean-Pierre Bouet et Madeleine Romeuf) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Nathalie Boudoul)

**2020-04-10 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 atelier relais multiple rural Villeneuve d'Allier**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 68 244.06 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 68 244.06 €

Section d'Investissement Dépenses : 27 520.99 €  
Section d'Investissement Recettes : 33 703.17 €

La délibération est adoptée à 63 Pour, 1 Contre (Karine Cros), 12 Abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL(Cronce), Martine PAYS, Magalie MISSONNIER Madeleine ROMEUF, Agnès JEAN, Michèle Malfant, MM. Michel BECKERT, Norbert BERNARD, Jean-François BLANC, Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET et Denis GAILLARD.) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)

**2020-04-11 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 atelier relais pôle artisanal d'art à St Ilpize**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 635 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 635 €

Section d'Investissement Dépenses : 250 €

Section d'Investissement Recettes : 250 €

La délibération est adoptée à 69 Pour, 1 Contre (Alain Tavenard Dephix), 6 Abstentions (Mmes Lydie BERTONI, Gisèle RASPAIL (Cronce), Magalie MISSONNIER, Madeleine ROMEUF, Marie-Andrée PERREY, MM. Jean-Marc CUBIZOLLES) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)

**2020-04-12 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 atelier relais épicerie à Ally**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 24 392.08 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 24 392.08 €

Section d'Investissement Dépenses : 17 509.69 €  
Section d'Investissement Recettes : 29 377.88 €

La délibération est adoptée à 70 Pour, 6 Abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (Cronce), Magalie MISSONNIER, Karine CROS, MM. Pascal BISCARRAT, Jean-Marc CUBIZOLLES et Nicolas VIGIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)

**2020-04-13 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 MARPA à Lavouôte-Chilhac**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 83 167.08 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 83 167.08 €

Section d'Investissement Dépenses : 100 630.83 €  
Section d'Investissement Recettes : 100 630.83 €

La délibération est adoptée à 75 Pour, 1 Abstention (Madeleine Romeuf) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)

**2020-04-14 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 ZAE Lachamp Saugues**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 278 375.74 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 278 375.74 €

Section d'Investissement Dépenses : 503 907.11 €  
Section d'Investissement Recettes : 503 907.11 €

La délibération est adoptée à 66 Pour, 9 Abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Martine PAYS, Karine CROS, Michèle MALFANT, MM. Michel BECKERT, Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Denis GAILLARD) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)

**2020-04-15 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 Ordures Ménagères Pays de Saugues**

Départ Mme Agnès JEAN (pouvoir à Alain GARNIER)

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Section de Fonctionnement Dépenses : 678 352.12 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 678 352.12 €

Section d'Investissement Dépenses : 553 079.90 €  
Section d'Investissement Recettes : 553 079.90 €

La délibération est adoptée à 71 Pour, 1 Contre (Madeline Romeuf), 4 Abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Martine PAYS, Karine CROS et M. Nicolas VIGIER) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule)



**2020-04-16 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 Atelier relais garage Pailhès Langeac**

**Rapporteur : M Jean-Michel DURAND**

Section de Fonctionnement Dépenses : 76 246.72 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 76 246.72 €

Section d'Investissement Dépenses : 72 132.58 €  
Section d'Investissement Recettes : 72 132.58 €

La délibération est adoptée à 72 Pour, 3 Abstentions (Mmes Karine CROS, Magalie MISSONNIER et Madeleine ROMEUF) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Mathieu Flandin)

**2020-04-17 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 Atelier relais cuisine CAT LANGEAC**

**Rapporteur : M Jean-Michel DURAND**

Section de Fonctionnement Dépenses : 103 563.69 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 113 346.62 €

Section d'Investissement Dépenses : 126 117.32 €  
Section d'Investissement Recettes : 126 117.32 €

La délibération est adoptée à 74 Pour, 1 Abstention (Martien PAYS) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et René Soulier)

**2020-04-18 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 Auberge du Pays de Chanteuges**

**Rapporteur : M Jean-Michel DURAND**

Section de Fonctionnement Dépenses : 173 719.73 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 173 719.73 €

Section d'Investissement Dépenses : 96 384.97 €  
Section d'Investissement Recettes : 99 504.97 €

Mme le Maire de Chanteuges demande où en sont les démarches pour la réouverture de l'auberge.

M Le Président explique que des repreneurs potentiels ont déjà visité les lieux et que d'autres se sont manifestés. Il souligne qu'une rencontre avec les nouveaux élus de Chanteuges devra être organisée pour avancer sur ce dossier.

La délibération est adoptée à 54 Pour, 9 Contre (MM. Roland GALTIER, Norbert BERNARD, Alain GARNIER et son pouvoir Agnès JEAN, Karine CROS, Madeleine ROMEUF, Michèle MALFANT, Denis GAILLARD, Jean-Marc CUBIZOLLES), 13 Abstentions (Mmes Nathalie BOUDOUL, Gisèle RASPAIL (Cronce), Martine PAYS, Marie-Andrée PERREY, Magalie MISSONNIER, MM. René SOULIER, Didier HANSMETZGER et son pouvoir Jean-Pierre FAGHEON, Michel BECKERT, Jean-François BLANC, Nicolas VIGIER, Alain FOUILLIT et Joël PLANTIN) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule).

**2020-04-19 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 photovoltaïque pépinière Chanteuges**

**Rapporteur : M Jean-Michel DURAND**

Section de Fonctionnement Dépenses : 14 267.74 €  
Section de Fonctionnement Recettes : 28 439.53 €

Section d'Investissement Dépenses : 8 473.26 €  
Section d'Investissement Recettes : 18 858.76 €

La délibération est adoptée à 74 Pour, 2 Abstentions (Madeleine ROMEUF et Michel BECKERT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Gérard Trosset et Gaston Chacornac).

**2020-04-20 Objet : Présentation, débat et vote du BA 2020 Centrale Hydroélectrique Chanteuges**

**Rapporteur : M Jean-Michel DURAND**

Section de Fonctionnement Dépenses : 68 314.19 €

Section de Fonctionnement Recettes : 68 314.19 €

Section d'Investissement Dépenses : 613 606.40 €

Section d'Investissement Recettes : 613 606.40 €

M le Président fait un point sur les contentieux en cours. Il revient sur l'historique du dossier de l'auberge de Chanteuges qui est lié à celui du projet de microcentrale. La gestion de l'auberge de Chanteuges est problématique depuis son ouverture suite à des défauts de conception impactant la charge du poste chauffage de la structure. De fait de nombreux gérants se sont succédés et le SECCOM, à l'origine du projet, a dû diminuer le loyer mensuel (1000 € au lieu de 2000 €) pour alléger la charge de l'exploitant. Malgré ces efforts les gérants ne restent pas. Pour compenser la perte de loyer sur l'auberge (environ 12 à 15 000 €/an) en 2015/2016 les élus du SECCOM ont décidé d'exploiter le droit d'eau et de se lancer dans la production électrique à partir d'un projet de microcentrale sur la Desges.

C'est ce projet qui depuis son origine est contesté et fait actuellement l'objet de plusieurs recours devant les tribunaux. Un collectif s'est monté et diffuse de fausses informations sur le projet. M Le Président souhaite rappeler certains chiffres qui ont permis d'élaborer le prévisionnel d'exploitation : production à partir d'un droit d'eau accordé de 1500 l/s (arrêté préfectoral du 15/11/2018) et non pas 800 l/s, charges d'exploitation estimées entre 45 et 50 k€/an, revenu annuel estimé entre 65 et 72 000 €. Ce qui dégagerait un revenu annuel d'environ 20 000 €.

Mme le Maire de Chanteuges tient à rappeler que le collectif regroupe des associations et pas la commune.

M Hervé Romagon souhaite connaître le détail annuel de la production électrique.

M le Président répond qu'il tient à sa disposition toutes les données nécessaires.

La délibération est adoptée à 54 Pour, 10 Contre (Mmes Nathalie BOUDOUL, Karine CROS, MM. Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET, Michel BECKERT, Alain GARNIER et son pouvoir Agnès JEAN, Alain FOULLIT, Jean-Marc CUBIZOLLES et Nicolas VIGIER), 10 Abstentions (Mmes Sandrine ROUX, Gisèle RASPAIL (Cronce), Marie-Andrée PERREY, Martine PAYS, Lydie BERTONI, Madeleine ROMEUF, Pascale NOËL Roland GALTIER, Hervé ROMAGON et Jérôme SAUVANT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Bernard Robert et Jean-François Blanc).

**2020-04-21 Objet : Inscription des amortissements sur les BA MARPA, Multiple Rural de Villeneuve d'Allier, Boulangerie d'Ally et Auberge de Chanteuges**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

M le Vice-Président rappelle que les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes et leurs établissements publics dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants. L'ancien EPCI de Ribeyre Chaliargue Margeride n'étant pas tenu à cette obligation, il convient à présent de reconstituer les amortissements antérieurs des budgets annexes MARPA, Multiple Rural de Villeneuve d'Allier et Boulangerie d'Ally.

Également, il convient d'amortir le fonds de commerce du budget annexe de l'auberge de Chanteuges.

La durée d'amortissement fixée est de 20 ans.

La délibération est adoptée à 72 Pour, 4 Abstentions (Mmes Gisèle RASPAIL (Cronce), Karine CROS, Madeleine ROMEUF et M. Alain TAVENARD DEPHIX) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule).

**2020-04-22 Objet : apurement des comptes de travaux pour le compte de tiers issus de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Saugues**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

M le Vice-Président rappelle que les comptes 45 (4581 et 4582) intitulés « opérations sous mandat » retracent les opérations effectuées par les collectivités pour le compte de tiers. La Communauté de communes a repris dans ses comptes, à la fusion en 2017, les sommes des comptes 45 provenant de l'ancienne communauté de communes du Pays de Saugues avec une balance comptable au 31/12/2019 faisant apparaître les montants suivants :

Total débit compte 4581 : 618 570.71 €

Total crédit compte 4582 : 27 609 €

L'origine de ses soldes comptables n'étant pas clairement identifiable la DGCL/DGFIP propose de passer les écritures non budgétaires suivantes sur le budget principal 2020 de la communauté de communes :

Débit du compte 4582 et crédit du compte 4581 : 27 609 €

Débit du compte 1068 et crédit du compte 4581 pour 590 961.71 €

La délibération est adoptée à 68 Pour, 6 Abstentions (Mmes Lydie BERTONI, Gisèle RASPAIL (Cronce), Martine PAYS, Christian NICOUX, Nicolas VIGIER et Jérôme SAUVANT) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Madeleine Romeuf et Gaston Chacornac).

**2020-04-23 Objet : Renégociation des prêts souscrits pour les travaux d'aménagement du Bourg de Lavoûte-Chilhac**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

M le Vice-Président précise que la compétence aménagement et embellissement a été restituée aux communes conformément à la délibération N°2018-1103 du 27 novembre 2018 et que la dette rattachée aux opérations suit le retour de compétence aux communes.

Dans le cadre de la gestion de la dette, la communauté de communes, conjointement avec la commune de Lavoûte-Chilhac qui supporte la charge de la dette, a sollicité la Caisse d'Epargne pour le réaménagement des prêts n°4336901 et 4721083 souscrits dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg de Lavoûte-Chilhac.

Les taux d'intérêt initiaux sont de 2.49% et 1.55% et le capital restant dû sera, au 25 août 2020, de 190 581.19 €. Par courrier du 30 juin 2020, la Caisse d'Epargne propose un refinancement des prêts sur une durée de 20 ans au taux de 1.65%.

La délibération est adoptée à 73 Pour, 1 Contre (Madeleine ROMEUF) et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Jacky Delivert et Gaston Chacornac).

**2020-04-24 Objet : Modification du tableau des durées d'amortissements des biens**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

Installations corporelles	Catégorie de bien amorti	Durée de l'amortissement
2132	Immeuble de rapport	30 ans
2138	Autres constructions	30 ans

La délibération est adoptée à 74 Pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Madeleine Romeuf et Marie-Andrée Perrey).

**2020-04-25 Objet : Renouvellement du poste de développeur économique**

**Rapporteur : M Jean-Louis PORTAL**

M Le Vice-Président indique que la Communauté de Communes dispose d'un emploi de développeur économique dont la mission arrive à terme le 30 septembre 2020. Il souligne qu'il convient de renouveler cet emploi pour poursuivre les nombreuses actions et missions qui lui sont rattachées. Les principales missions du poste s'articulent autour du développement économique (promotion économique, commercialisation des zones, animation du dispositif FAEL, animation de la démarche de coopération marqueurs de territoire) et de l'animation et la dynamisation des cœurs de bourg-centres.

Cet emploi correspond au grade d'attaché territorial, cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie A filières administrative ou technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 heures. La durée de l'engagement est fixée à trois ans.

M Gaston CHACORNAC complète les informations données en détaillant les missions retranscrites dans la fiche de poste.

M Alain GARNIER fait remarquer qu'il s'agit d'un emploi précaire ce qui est dommageable compte tenu de l'importance des sujets économiques.

M le Président explique que le poste bénéficie d'un cofinancement sur 3 ans et qu'au terme de la mission un bilan sera réalisé pour évaluer les résultats et envisager les suites à donner au contrat.

La délibération est adoptée à 72 Pour, 3 Contre (Roland GALTIER, Jean-Michel ALLIGNON et Madeleine ROMEUF), 1 Abstention (Jean-Marc CUBIZOLLES) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule).

**2020-04-26 Objet : Avenant de la maîtrise d'œuvre et des travaux de la Halle des Sports de Paulhaguet**

**Rapporteur : M Gérard BELIN**

M le Vice-Président retrace l'ensemble de l'opération :

Lot n°	Objet	Entreprises retenues	Montant en euros HT	Avenant n°1	Avenant n°2	Montant total du Marché en euros HT
Lot 1	BARDAGE	SEE VALENTIN Langeac	168 190.58	7 059,08		175 249,66
Lot 2	PLATRERIE PEINTURE	PAYS BORDEL Brives Charensac	17 169.80	-371,20		16 798,60
Lot 3	CARRELAGE FAIENCE	ASTRUC Brives Charensac	8 113			
Lot 4	SOL SPORTIF	ST Groupe Boisseron (34)	85 375.14			
Lot 5	ELECTRICITE	COURTEIX Brioude	10 896.04	798,72	2 601,31	14 296,07
Lot 6	CHAUFFAGE PLOMBERIE	GIGNAC Langeac	77 983.59			
Lot Supp	ECLAIRAGE	COURTEIX Brioude	34 840.12			
	<b>TOTAL</b>		<b>402 568.27</b>	<b>7 486,60</b>	<b>2 601,31</b>	<b>412 656,18</b>
Maîtrise d'œuvre	7,5 %	FARGETTE le Puy-en-Velay	24 750	6 199.21		30 949,21

M Franck NOEL-BARON demande pourquoi la rémunération de la maîtrise d'œuvre augmente alors qu'il a une responsabilité dans les travaux supplémentaires ?

M Gérard BELIN et Richard SIMON expliquent qu'il y a eu des travaux supplémentaires découverts en cours de chantier (menuiseries, éclairage).

La délibération est adoptée à 73 Pour, 2 Abstentions (Madeleine ROMEUF et Alain CHATEAUNEUF) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Jean-Marc Cubizolles).

**2020-04-27 Objet : Avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre et des travaux de réhabilitation du Petit Patrimoine**

**Rapporteur : M Gérard BELIN**

M le Vice-Président retrace l'ensemble de l'opération :

Lot n°	Objet	Entreprises retenues	Montant du Marché en euros HT	Avenants	Montant total du Marché en euros HT
Lot 1	GROS OEUVRE	GARDES Loudes	122 380,69	25 596,42	147 977,11

Lot 2	CHARPENTE COUVERTURE	VALENTIN Langeac	16 721,81	611,98	17 333,79
Lot 3	MENUISERIE BOIS	BOULARAND Mazeyrat-D'Allier	4 844,58	77,70	4 922,28
Lot 4	SERRURERIE	SURIEUX Mazeyrat-d'Allier	6 120	- 1520	4 600
Lot 5	TAILLE DE PIERRE	BRIVE Usson 63	16 856	1 200	18 056
	TOTAL		166 923,08	25 966,10	192 889,18
	Maîtrise d'œuvre 12 %	DESNIER Brioude	20 169,05	1 200 (2eme consultation + 3 017,53	24 386,58
	<b>TOTAL DE L'OPERATION</b>				<b>217 275,76</b>

La délibération est adoptée à 69 Pour, 7 Abstentions (Martine PAYS, Lydie BERTONI, Madeleine ROMEUF, Alain CHATEAUNEUF, Christian NICOUX, Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET) et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule).

**2020-04-28 Objet : Adoption de l'avenant n°5 au FAEL**

**Rapporteur : M Gaston CHACORNAC**

M Le Vice -Président explique aux Conseillers Communautaires que la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier accompagne les entreprises pour les aider à investir via une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide à L'Economie Locale. Ce 5<sup>e</sup> avenant au règlement du Fonds d'Aide à l'Economie Locale concerne la possibilité d'aider les entreprises en difficulté sur la base de critères telles qu'une baisse de plus de 50 % du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et la taille de l'entreprise.

Mme Martine PAYS souhaite savoir comment l'aide est attribuée pour les entreprises qui ont démarré leurs activités en janvier 2020 ?

M Loïc TRONCHERE demande également comment seront traitées les entreprises qui n'ont pas facturé pendant la période COVID ?

Mme Evelyne PAYS précise que pour les entreprises nouvelles des moyennes mensuelles de CA seront calculées. Elle souligne que l'examen des dossiers se fera au cas par cas et que pour l'instant aucun dossier n'a été rejeté. Le Président rajoute que les analyses seront différenciées pour un commerce qui a été fermé (bar par exemple) d'un artisan qui a pu poursuivre son activité.

La délibération est adoptée à 76 Pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule).

**2020-04-29 Démarche de coopération « marqueurs de territoires Massif Central » pilotée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires ANCT.**

**Rapporteur : M Gaston CHACORNAC**

M Le Vice -Président explique que la Communauté de Commune a reçu un avis favorable à la demande de subvention FEDER relative à la démarche de coopération de territoire « REACTEURS » (Réorienter, réinventer, relier l'agriculture pour les territoires et les acteurs : une recherche-action pour développer de nouveaux marqueurs agricoles en Massif central). Cette action s'inscrit dans le cadre du projet mycologique porté par la Communauté de Communes dans la mise en œuvre du projet de territoires.

La démarche « Marqueurs de territoires » associe la Communauté de Communes avec 3 autres territoires du Massif Central (Syndicat Mixte Est Creuse, PNR du Morvan et les Fermes de Figeac) qui souhaitent également par le biais d'une mission d'animation autour de thématiques spécifiques, identifier des éléments clefs qui forgent l'identité de leur territoire. L'Agence

Nationale de la Cohésion des Territoires, via des fonds FNADT et FEDER, propose d'accompagner une mission d'animation pour la mise en œuvre du projet mycologique et de la démarche de coopération « REACTEURS ».

Les subventions validées par le FEDER Massif Central et le GIP Massif Central sont les suivantes :

POSTE DE DEPENSES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	SUBVENTION FEDER MASSIF CENTRAL(50%)	SUBVENTION FNADT(30%)
FRAIS DE PERSONNEL	52200	26100	15660
FRAIS DE MISSION	10000	0	3000
DONT COÛTS INDIRECTS	7830	3915	0
PRESTATIONS EXTERNES	45000	22500	13500
<b>TOTAL</b>	<b>107200</b>	<b>52515</b>	<b>32160</b>

Le plan de financement proposé :

DEPENSES		RECETTES	
<i>Frais de personnel</i>	52 200 €	<i>FEDER Massif Central</i>	52 515 €
<i>Frais de mission</i>	10 000 €	<i>FNADT</i>	32 160 €
<i>Dont coûts indirects</i>	7 830 €	<i>Autofinancement</i>	22 525 €
<i>Prestations externes</i>	45 000 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>107 200 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>107 200 €</b>

M Franck NOEL-BARON demande si c'est le même agent qui est sur le poste de développeur économique qui va gérer ce dossier ?

M Gaston CHACORNAC répond que oui avec une redéfinition du temps de travail affecté à chaque mission.

La délibération est adoptée à 72 Pour, 3 Abstentions (Nathalie BOUDOUL, Michel BECKERT et Alain FOUILLIT) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Madeleine Romeuf).

**2020-04-30 Objet : Cession de l'atelier relais du CAT au terme du Contrat de Crédit Bail Immobilier**

**Rapporteur : M Philippe MOLHERAT**

M Le Vice-Président explique à l'Assemblée que le Syndicat Economique des Communautés de Communes Allier-Seuge-Senouire (SECCOM) a signé le 15/04/2005 un CCBI avec l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Haute-Loire (ADAPEI), suite à la construction d'une cuisine centrale. D'une durée initiale de 15 ans à compter du 01/01/2004, le CCBI était assorti d'une promesse unilatérale de vente.

La délibération est adoptée à 75 Pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Madeleine Romeuf).

**2020-04-31 Objet : Cession du bâtiment de la boucherie NOEL au terme du Contrat de la location-vente**

**Rapporteur : M Philippe MOLHERAT**

M Le Vice-Président explique à l'assemblée que le Syndicat Economique des Communautés de Communes (SECCOM) a signé les 04 et 10 mars 2008, un Contrat de Bail Immobilier avec Madame Pascale NOEL. La durée initiale du contrat de location vente était de 49 mois à compter du 01/01/2008 jusqu'au 29/02/2012. A la suite de différents avenants et de convention le report du terme du contrat a été fixé au 31/12/2020.

La délibération est adoptée à 74 Pour, 1 Abstention (Nicolas VIGIER) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Pascale Noël).

**2020-04-32 Objet : Participation au co-financement du circuit de grande randonnée du GR40**

**Rapporteur : M Philippe MOLHERAT**

Déduction faite des subventions, le reste à charge des 5 EPCI traversés par le GR 40 s'élève à 8 345 €, dont 3% du linéaire pour la CC des rives du Haut-Allier soit un montant de participation de 250 €.

La délibération est adoptée à 74 Pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Roland Galtier et Joël Plantin).

**2020-04-33 Objet : Convention de mise en œuvre des subventions départementales pour la suppression des boisements gênants et des friches avec le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-LOIRE**

Départ de M Michel BECKERT

**Rapporteur : M Philippe MOLHERAT**

Il est donc proposé à la Communauté de communes de signer une nouvelle convention de partenariat dans le cadre du renouvellement du programme départemental de suppression des boisements gênants et des friches sur son territoire.

La délibération est adoptée à 74 Pour et 3 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Roland Galtier et Joël Plantin).

**2020-04-34 Objet : Versement des indemnités aux transporteurs scolaires suite à la crise sanitaire – Printemps 2020.**

**Rapporteur : Mme Gisèle RASPAIL**

Mme la Vice-Présidente rappelle que le contexte d'épidémie du coronavirus et dans le cadre de la crise sanitaire qui a suivi, l'ensemble du secteur des transports a été très fortement impacté. Afin de ne pas mettre les sociétés de transport routier et de voyageurs en difficulté de trésorerie, le Conseil Régional dans sa séance du 9 avril 2020, a défini un plan d'action et de soutien en direction des entreprises de transports.

La Communauté de Communes des rives du Haut-Allier va devoir verser une indemnité calculée comme suit :

- 80 % du montant des prestations non réalisées dans le cadre des contrats pour la période du 16 mars au 27 mars,
- 50 % du montant des prestations non réalisées dans le cadre des contrats à compter du 30 mars.

Les indemnités à verser se définissent comme suit :

Transporteur	Indemnités du 16 mars au 26 juin 2020
Transports JOUBERT LIMAGNE	51 288,63 €
Transports HUGON	52 536,31 €
Taxi LASSAGNE	2 235,93 €
Transports MIGRATOUR	61 456,11 €
Transports GRAILLE	34 396,59 €
SCHMITT Voyages	30 825,93 €
Transports FONTANON	6 235,58 €
Taxi PIROUX	3 817,60 €
Taxis Alain GRAILLE	11 037,16 €
<b>Montant total</b>	<b>253 829,84 €</b>

La délibération est adoptée à 74 Pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Gaston Chacornac).

**2020-04-35 Objet : Adoption d'un avenant à la convention d'utilisation des locaux du Collège Val de Senouire à Paulhaguet sur la période 2017-2020**

**Rapporteur : Mme Jessica COUDERT**

Mme la Vice-Présidente indique que dans le cadre de l'offre de services dédiée à l'enfance-jeunesse, la Communauté de Communes a conventionné avec le Département afin de bénéficier de locaux situés 1 rue du collège, 43 230 Paulhaguet. Ces derniers hébergent le Relais Petite Enfance ainsi que les accueils de loisirs du mercredi comme des petites et grandes vacances.

A la demande de l'administration du collège du Val de Senouire, il est proposé à ce que le paiement de la valorisation de l'utilisation de ces espaces soit effectué au semestre et non plus au trimestre (1 890 € au lieu de 945 € par trimestre) et que l'actuelle convention soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2020, au lieu du 31 août 2020 comme initialement prévu.

La délibération est adoptée à 75 Pour et 1 qui n'a pas pris part au vote (Chantal Farigoule).

**2020-04-36 Objet : Avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier et la Commune de Lavoûte-Chilhac dans le cadre de l'ALSH extrascolaire sur les vacances d'été 2020.**

**Rapporteur : Mme Jessica COUDERT**

Mme la Vice-Présidente rappelle que sur le secteur "Ally, Lavoûte-Chilhac, Villeneuve d'Allier", la Communauté de Communes a signé une convention de mise à disposition de locaux et de personnel avec la commune de Lavoûte-Chilhac. Cette dernière organise l'accueil de loisirs à l'école publique de Lavoûte-Chilhac, à la fin du mois de juillet et sur le mois d'août.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 et afin de respecter les différentes préconisations édictées par les services de l'Etat, il a été décidé de renforcer quotidiennement les protocoles de nettoyage et de désinfection des locaux. Ces derniers se traduiront essentiellement par une augmentation du temps salarié du personnel mis à disposition par la Commune. La valorisation est établie à partir d'un coût horaire (chargé) de 15€45 et devrait engendrer un coût supplémentaire estimé à 154,50€.

La délibération est adoptée à 72 Pour, 2 Abstentions (M. Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Jean-Louis Portal).

**2020-04-37 Objet : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier et la Commune d'Ally et l'association Ville Auvergne dans le cadre de l'ALSH extrascolaire sur les vacances d'été 2019-2021.**

**Rapporteur : Mme Jessica COUDERT**

Mme la Vice-Présidente souligne que sur le secteur "Ally, Lavoûte-Chilhac, Villeneuve d'Allier", la Communauté de Communes signe une convention de mise à disposition de locaux et de personnel avec la commune d'Ally. La convention s'attache à valoriser également l'exercice 2019 de manière rétroactive, soit un montant de 362,50€. Pour les années 2020 et 2021, les valorisations estimées pour les mises à disposition de personnel seront d'environ 550€ par année.

La délibération est adoptée à 71 Pour, 2 Abstentions (M. Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Jean-Louis Portal).

**2020-04-38 Objet : Avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes des rives du Haut-Allier et la Commune de Siaugues-Sainte-Marie dans le cadre de l'ALSH extrascolaire sur les vacances d'été 2020.**

**Rapporteur : Mme Jessica COUDERT**

Mme La Vice-Présidente explique que sur le secteur de Siaugues-Sainte-Marie, la Communauté de Communes a signé une convention de mise à disposition de locaux et de personnel avec la commune. L'accueil de loisirs sans hébergement durant l'été est organisé du 6 juillet au 31 juillet 2020.

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 et afin de respecter les différentes préconisations édictées par les services de l'Etat, il a été décidé de renforcer quotidiennement les protocoles de nettoyage et de désinfection des locaux. Ces derniers se traduiront essentiellement par une augmentation du temps salarié du personnel mis à disposition par la commune.

La valorisation est établie à partir d'un coût horaire (chargé) de 18€44 et devrait engendrer un coût supplémentaire estimé à 368,80€.

La délibération est adoptée à 72 Pour, 2 Abstentions (M. Franck NOEL BARON et son pouvoir Jean-Pierre BOUET) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule et Jacky Delivert).

**2020-01-39 Objet : Autorisation du Président pour l'engagement d'une consultation relative à la gestion de services enfance-jeunesse à Paulhaguet : ALSH périscolaire du mercredi**



**Rapporteur : Mme Jessica COUDERT**

Mme la Vice-Présidente explique aux Conseillers Communautaires que le marché de services concernant l'ALSH des mercredis passé avec l'Association Ville Auvergne arrive à échéance le 3 juillet 2020. Un nouveau marché public sera passé en procédure adaptée pour confier la gestion de ce service à un prestataire pour une période de 1 an et demi, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021.

La délibération est adoptée à 72 Pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Jessica Coudert, Madeleine Romeuf et Jacky Delivert).

**2020-04-40 Objet : Contratualisation avec un médecin local dans le cadre du suivi des multi-accueils de la CCRHA.**

**Rapporteur : Mme Gisèle RASPAIL**

Mme la Vice-Présidente explique aux Conseillers Communautaires que la CCRHA doit contractualiser avec un médecin du territoire afin qu'il devienne référent de Lis Petiets et ponctuellement qu'il puisse se mettre en lien avec les 2 autres structures du territoire.

Le temps d'intervention est évalué à 1 heure par mois. En contrepartie la CCRHA versera au médecin concerné (Docteur Florence De RANCOURT) une vacation horaire fixée à 50 euros.

La délibération est adoptée à 72 Pour et 4 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Jessica Coudert, Madeleine Romeuf et Jacky Delivert).

**2020-04-41 Objet : Adoption des tarifs des ateliers thématiques conduits dans les collèges partenaires du territoire.**

**Rapporteur : Mme Gisèle RASPAIL**

Mme la Vice-Présidente rappelle aux conseillers communautaires que la Communauté de Communes met en place depuis de nombreuses années des partenariats en direction des collèges de notre territoire. Ces actions visent à la fois à développer des projets culturels, citoyens ou de prévention au sein de chaque établissement, tout en proposant des ateliers sur le temps de la pause méridienne qui permettent de réunir des jeunes et de faire connaître les actions du service jeunesse.

Afin de bénéficier des aides de la CAF pour la conduite de ces propositions animées par le service jeunesse, la CCRHA est tenue de déclarer ces ateliers comme des accueils collectifs de mineurs auprès des services compétents (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) ainsi que de solliciter une participation financière des familles fixée à l'année à 1€.

La délibération est adoptée à 72 Pour et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Madeleine Romeuf).

**2020-04-42 Objet : Affectations de subventions aux organismes de droit privé et aux associations (2ème session).**

**Rapporteur : M Jacky DELIVERT**

M le Vice-Président donne lecture des propositions d'attributions de subventions aux associations.

Association ou organisation	Montant de la subvention en euros pour 2020
<b>DOMAINE CULTURE LOISIRS SPORT</b>	
<b>Culture</b>	
Club Lafayette (spectacles estivaux Chavaniac-Lafayette)	500
Festival des Arts Foreziers (expo d'artistes Chavaniac-Lafayette)	1000 + aide logistique installation 3 à 5 jours (base 200€/jour)
Action Ally 2000 (Animation estivale mines et moulins Ally et Journée européenne des moulins)	1000 + soutien emploi saisonnier 2000
Tourisme et culture (action théâtre pays de Saugues été/automne)	750

Pénitents blancs (processions traditionnelles Saugues)	500
Festival celte en Gévaudan (Saugues) ANNULE	3895 soutien promotion
<b>Sport</b>	
La Pierre Chany (cyclosportive Langeac) ANNULE	788 soutien promotion
Moto-club Haut-Allier (2 dates : animation 14 juillet + endurance 12 décembre à Langeac)	3000
La Gévaudane (course pédestre Saugues)	300
La Langeadoise (course pédestre Langeac)	400
GL2S (entente foot Langeac-Saugues-Siaugues)	5000 soutien emploi
HBCL (hand Langeac)	5000 soutien emploi
Pleine nature Haut-Allier (action socio sportive sur territoire)	2000 soutien emploi
Rugby club langeadois (élargissement entente Val d'Allier U16 à 19)	3500
Hand Saugues (ouverture baby-hand et formation)	2000
<b>Suite subventions DOMAINE CULTURE LOISIRS SPORT</b>	
<b>Loisirs</b>	
Comité développement agricole Yssingelais (action de ferme en ferme sur territoire)	500
Au Plus près (8 animations musicales et artistiques sur marché La Chomette + action valorisation produits locaux)	2500 + aide mise en place magasin de producteurs 1000
Les Pieds à terre (animation le Jour de la nuit Chanteuges + achat 2è minibus)	1000 + soutien activité en complément CAF 2000
ACCA Pinols (concours meute lièvre voie naturelle)	500
<b>TOTAL</b>	<b>39 133 €</b>

Mme Sandrine ROUX demande comment les associations déposent leurs demandes ?

Mme Isabelle PHILIPPON répond que les dossiers doivent être déposés avant le 30 mars de chaque année selon un dossier type.

La délibération est adoptée à 71 Pour, 3 Abstentions (Alain TAVENARD DEPHIX, René SOULIER et Karine CROS) et 2 qui n'ont pas pris part au vote (Chantal Farigoule, Madeleine Romeuf).

La séance est levée à 23 h 23

Langeac le 10 Août 2020

Signatures :

Le Président de Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier  
Mr Gérard BEAUD



Le Secrétaire de séance  
Mme Marie Christine DELABRE